

**Délibérations de la réunion
du Conseil Communautaire
le 10 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre à 18 h 55, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAML, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles PERRIN, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Annick PRENAT à Anne Catherine BOBILLIER, et Françoise THOMAS à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 octobre 2022	Le 31 octobre 2022	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Fatima KHELIFI est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2022-07-00 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 septembre 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 22 septembre 2022.**

Annexe : Procès-Verbal du 22 septembre 2022

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-01 Programme « Petites Villes de Demain » signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire 2022-2026

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2021-04-39 portant sur la Convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »,

Vu la Convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » de la Communauté de Communes du Sud Territoire et des Communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars en date du 27 mai 2021,

La Communauté de communes du Sud Territoire et les communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars se sont engagées dans le programme national « Petites Villes de Demain », selon les termes de la convention d'adhésion signée le 27 mai 2021. Elles s'étaient alors engagées à signer une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au sens de la loi Elan du 23 novembre 2018 (article L.303-2 du Code de la Construction et de l'habitation) dans un délai de 18 mois à compter de cette date.

Dans le cadre de cette première convention, un chef de projet Petites Villes de Demain a été recruté par la Communauté de Communes en contrat à durée déterminée le 4 octobre 2021. Le contrat a été renouvelé le 4 octobre 2022 pour une durée de deux années, soit jusqu'au 3 octobre 2024. Il est rappelé qu'il est possible de renouveler le contrat jusqu'en 2026 (fin de l'ORT). Le poste bénéficie d'une subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) / Banque des territoires à hauteur de 75 % du montant total annuel du salaire chargé.

Avec l'appui des services de la Communauté de Communes, le Chargé de mission a assumé les missions suivantes :

- mise à jour des éléments de diagnostic du territoire en lien notamment avec l'élaboration du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) signé avec l'État début 2022,
- force de proposition et accompagnement des 3 bourgs-centres dans leur démarche de revitalisation,
- définition, en lien direct avec les bourgs-centres, de la stratégie et de la programmation des actions à mener,
- interface avec les différents services de l'État / structures de soutien et accompagnement à l'ingénierie notamment avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) qui, dans le cadre de son partenariat national avec l'ANCT, travaille actuellement sur la question des opportunités transfrontalières et l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB), en charge de l'étude sur le réaménagement de l'entrée de Grandvillars dans le cadre de la requalification de la route RD19.,
- participation aux réseaux nationaux et locaux relatifs au programme PVD,
- veille sur les différents dispositifs et ingénierie de projets,
- rédaction et mise en forme des éléments de la convention d'ORT.

Sur toute la durée de la convention, le Chargé de mission anime la démarche et son comité de projet en assurant notamment un rôle d'accompagnement des communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars en ingénierie et en conseil sur toute thématique ou opération en lien avec le programme « Petites Villes de Demain ».

La convention d'ORT, objet de la présente délibération, vise à conforter les communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars dans leur rôle de locomotives de l'intercommunalité. Pour que ce rôle de centralité, ce rayonnement, profite à l'ensemble du Sud Territoire, ces trois bourgs-centres doivent demeurer et, dans une certaine mesure devenir, des villes *dynamiques, où il fait bon vivre, respectueuses de l'environnement et solidaires*.

Sur la base d'un diagnostic commun, décliné à la fois dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » et sur la base du projet intercommunal décliné à l'échelle des trois bourgs-centres qui en découle, l'ORT détermine ainsi des orientations stratégiques pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité des habitants.

Ces orientations sont présentées à l'article 2 de la convention en annexe :

- un pays accueillant :
 - renforcer l'attractivité
 - poursuivre la reconquête de l'économie et de l'emploi
 - tirer parti de la dynamique transfrontalière
- un espace de solidarité :
 - maintenir et compléter l'offre de services
 - soutenir les initiatives locales

- une terre préservée
 - o préserver le cadre de vie
 - o accélérer la transition écologique
 - o intensifier les bonnes pratiques
- pour un avenir durable
 - o intégrer les objectifs nationaux aux démarches locales
 - o mener un PCAET à l'échelle intercommunale
 - o développer les partenariats et tirer bénéfice des contractualisations
 - o mettre en œuvre et défendre le projet de territoire

Les projets portés par les trois communes et par la Communauté de Communes dans le cadre de l'ORT sont détaillés dans la convention d'ORT, dont le tableau récapitulatif est présenté au présent rapport. Il est précisé que la convention, et en particulier les projets ont un caractère *évolutif*. En effet, ces projets et leurs financements pourront être adaptés au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Il est également précisé que la convention d'ORT ne conduit pas à la mise en place d'une « enveloppe » dédiée à ces projets, mais qu'elle positionne ces projets auprès de l'État et de ses partenaires dans le cadre des demandes de subventions.

Il est précisé enfin que l'ORT comprenant obligatoirement un volet en matière de soutien à la réhabilitation de l'habitat privé, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours sur le territoire de la CCST s'intègre à l'ORT jusqu'à la fin du programme OPAH en juin 2023. Des dispositifs de soutien à la rénovation de l'habitat, à même d'en prendre le relais, devront alors être mis en place dans le cadre de l'ORT et sont actuellement en réflexion.

TABLEAU PROJETS PVD						
Commune	Maîtrise d'ouvrage	Projets	Code fiche action	Coût total HT	Financement Etat prévisionnels DSIL/DETR	Autres co-financements prévisionnels
Beaucourt	Ville de Beaucourt	Réhabilitation Maison Poillot : local commercial et logements	1.1 3.3	983 000 €	DSIL 200 000 €	Région (CRR ?)
Beaucourt	Ville de Beaucourt	Réhabilitation du Gymnase Vernier	3.4	1 475 000 €	DSIL 2022 100 000 € * DSIL 2023 150 000 €	Région (CRR) 80 000 € ; Département 50 000 € ; Agence Nationale du Sport 110 000 €
Total Beaucourt				2 458 000 €	450 000 €	
Delle	Ville de Delle	Rénovation énergétique gymnase rue de Verdun	3.5	405 000 €	DSIL 100 000 €	EFFILOGIS 121 500 €
Delle	Ville de Delle	Rénovation énergétique du groupe scolaire Louise Michel et réhabilitation en maternelle	3.2	550 000 €	DSIL 2023 DSIL 2024 2 tranches : 2 x 100 000 €	Région EFFILOGIS 181 715 €
Delle	Ville de Delle	Réhabilitation de la Maison à Tourelle : gîtes	1.2	600 000 €	DSIL 100 000 €	Région (AMI Bourgs centres) 163 800 € **
Delle	Ville de Delle	Réhabilitation de la Maison à Tourelle : atelier vélo	1.3			
Delle	Ville de Delle	Pistes cyclables	3.1	315 000 € (2 tranches)	DSIL 2022 30 000 € * DSIL 2023 75 000 €	France relance 105 000 € * Région (AMI Bourgs Centres) 20 151,85 € **
Delle	CCST	Création d'un nouveau siège administratif pour la CCST	4	690 000 €	DSIL 2022 * 95 000 €	FEDER / Région BFC demandé 357 000 €
Total Delle				2 560 000 €	600 000 €	
Grandvillars	Ville de Grandvillars	Requalification de la traversée (phase 1/3)	2.1	1 550 000 €	DETR 100 000 €	Région (AMI Bourgs-Centres) 241 400 € ** + Département
Grandvillars	Ville de Grandvillars	Création d'un groupe scolaire et périscolaire	2.2	3 200 000 €	DSIL 300 000 €	Fonds européens + Département + Région (TEA) à définir
Grandvillars	CCST	Marché couvert de Grandvillars	1.4	600 000 €	DSIL 100 000 €	Région (AMI Bourgs-centres) 45 000 € **
Total Grandvillars				5 350 000 €	400 000 €	
CCST	CCST		2.3			OPAH

* aide notifiée

** aide fléchée AMI

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser le Président à signer la Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire « Petites Villes de Demain » des communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars et de la Communauté de Communes du Sud Territoire 2022-2026,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Annexe : Convention Petites Villes de Demain

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-02 – Service Général – Programme « Petites Villes de Demain » - Financement du poste de chef de projet

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la candidature commune des communes de BEAUCOURT, DELLE et GRANDVILLARS portée par la Communauté de communes du Sud Territoire,

Vu la délibération 2021-04-39 relative au programme Petites Villes de Demain et à sa convention d'adhésion signée le 27 mai 2021,

Vu la délibération 2022-06-12A relative à la création de poste de chef de projet Petites Villes de Demain,

La Communauté de communes du Sud Territoire a confirmé sa volonté, en novembre 2020, de s'inscrire dans le programme Petites Villes de Demain initié par l'Etat, sous une candidature commune de ses 3 bourgs-centres BEAUCOURT, DELLE et GRANDVILLARS, comme il en avait été le cas pour l'appel à manifestation régional pour la revitalisation des bourgs-centres.

C'est sous cette même forme que cette candidature a été retenue et que les communes de BEAUCOURT, DELLE et GRANDVILLARS ont été labellisées Petites Villes de Demain en décembre 2020.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'actions conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Afin de piloter ce programme et de garantir la bonne réalisation des actions qui en découlent, un chef de projet Petites Villes de Demain a été recruté par la Communauté de communes du Sud Territoire.

Ce poste bénéficie d'un financement à géométrie variable de l'ANCT, de la Banque des Territoires et/ou de l'ANAH à hauteur de 75% du coût du salaire net du chef de projet auquel s'ajoutent les cotisations salariales et patronales.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Missions du chef de projet Petites villes de demain

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

Les missions du chef de projet sont listées de manière complète dans la fiche de poste relative à ce programme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser le Président à solliciter le financement du poste auprès des organismes pré-cités,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-03 – Présentation Rapport annuel 2021 sur le Prix de l'eau et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu les articles L.2224-5 et D. 2224-7 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable,

Vu l'article L. 213-2 du code de l'Environnement concernant la publication des données du rapport sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Ce rapport présente un bilan des principales actions menées en 2021 par le service de l'eau potable tant sur le plan technique que financier et doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le Rapport annuel 2021 sur le Prix de l'eau et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS),**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

Annexe : Rapport annuel 2021 sur le Prix de l'eau et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

Le rapport relatif au Budget eau – réhabilitation du réservoir de Croix est déclaré infructueux lors de la CAO qui s'est tenue avant la séance du conseil et inscrit à son ordre du jour au motif que les entreprises ne répondent pas aux attentes de la consultation. Il convient de retravailler le dossier en vue d'une nouvelle consultation d'ici 3 mois.

2022-07-04 Budget eau : Décision Modificative n°1

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu la délibération n°2022-03-09 du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du service des Eaux

Il est proposé les décisions modificatives budgétaires :

- au compte 2051, pour l'achat d'un logiciel,
- au compte 041 pour un remboursement d'avance versé à Roger Martin.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Investissement : Dépenses :	Chapitre 21	compte 21531	- 2 000 €
	Chapitre 20	compte 2051	+ 2 000 €
Investissement : Dépenses :	Chapitre 041	compte 21531	- 22 681,07 €
Recettes :	Chapitre 041	compte 238	+ 22 681,07 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire SERVICE DES EAUX (60300)	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

rajustement compte 2051 et chap 041 avance

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de	Diminution de crédits	Augmentation de
INVESTISSEMENT				
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	22 681,07 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 681,07 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	22 681,07 €	0,00 €	22 681,07 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	24 681,07 €	0,00 €	22 681,07 €
Total Général		22 681,07 €		22 681,07 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Eau selon les propositions formulées ci-dessus.

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

A partir du point suivant, Thierry MARCJAN quitte la séance du conseil et ne prend plus part aux délibérations.

2022-07-05 Présentation Rapport annuel 2021 du Service public d'assainissement non collectif (RPQS)

Rapporteur : Gilles COURGEY

Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2021 du Service d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le rapport annuel du service assainissement non collectif,**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

Annexe : Rapport annuel 2021 du Service public d'assainissement non collectif (RPQS)

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-06 Présentation Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif (RPQS)

Rapporteur : Gilles COURGEY

Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2021 du Service d'Assainissement Collectif de la Communauté de communes Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le rapport annuel du service assainissement collectif,
- d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.

Annexe : Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif (RPQS)

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-07 Budget annexe Assainissement collectif – Décision Modificative n°1

Rapporteur : Gilles COURGEY

Vu la délibération 2022-03-04C du vote du budget primitif en date du 14 avril 2022,

Il est proposé une décision modificative budgétaire dans la cadre du budget 2022 du service Assainissement.

Afin de réaliser les opérations d'ordre comptable concernant le remboursement des avances pour les marchés publics, la trésorerie nous demande d'inscrire des sommes au chapitre 041. Ainsi il est nécessaire d'inscrire 59 345.17 € en dépenses d'investissement au chapitre 041 et d'augmenter les crédits du même montant au compte 238.

Investissement : Recettes :	Chapitre 23	Compte 238	+ 59 345.17 €
Dépenses :	Chapitre 041	Compte 21532	- 59 345.17 €

Dans le cadre de la facturation de la redevance assainissement, chaque service perçoit sur ses factures, la redevance « modernisation des réseaux de collecte » pour le compte de l'Agence de bassin et lui reverse lorsque cette dernière lui demande par acomptes et décomptes selon une convention établie. Les demandes d'acompte sont légèrement supérieures à la prévision faite lors de l'établissement du budget primitif. Il est donc nécessaire d'inscrire 6 300 € supplémentaire au chapitre 014 et de réduire en compensation les dépenses imprévues du même montant.

Fonctionnement : Dépenses :	Chapitre 014	compte 706129	+ 6 300 €
	Chapitre 022		- 6 300 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Assainissement Collectif (61303)	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Reajustement cpt 238 + 706129

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 300,00 €	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21532 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	59 345,17 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 345,17 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	59 345,17 €	0,00 €	59 345,17 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	59 345,17 €	0,00 €	59 345,17 €
Total Général		59 345,17 €		59 345,17 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe Assainissement collectif 2022 ci-dessus.**

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-08 Budget général – Décision Modificative n°2

Rapporteur : Daniel FRERY

1/ FPIC

Il convient de prévoir un complément pour le versement du FPIC de l'ordre de 3 500 €
Fonctionnement : Dépenses : chap 014 : Compte 73925 : + 3 500.00 €

2/ ICNE

Suite à l'augmentation des taux d'intérêt, il convient de procéder à l'ajustement du chapitre 66 et notamment des comptes relatifs au versement des intérêts et des ICNE ainsi qu'à l'ajustement du compte 6688 suite à la régularisation d'un emprunt de 2020

Fonctionnement : Dépenses : chap 66 : compte 66111	+ 10 000.00 €
chap 66 compte 66112	+ 3 000.00 €
chap 66 compte 6688	+ 1 450.00 €

3/ Charges de fonctionnement

Suite à l'augmentation de nombreuses fournitures et prestations à imputer au chapitre 011, il convient d'augmenter les crédits à ce chapitre

Fonctionnement : Dépense : chap 011: Compte 60612	+ 10 000.00 €
---	---------------

4/ Autres charges de gestion courante

Suite au remplacement de l'antivirus de l'ensemble des serveurs et postes informatiques de la CCST ainsi que la mise en place de licences Microsoft office, il convient d'ajuster le chapitre 65

Fonctionnement : Dépense : Chap 65 : Compte 6512	+ 4 000.00 €
--	--------------

5/ Concession des Forges

Dans le cadre de la concession des Forges, une enveloppe de 332 000 € a été prévue au BP 2022. Au vu de l'état envoyé pour 2022, il convient de verser une participation de 350 000 €. Il est donc nécessaire d'ajuster le chapitre 27 comme suit :

Investissement : Dépenses : chap 27 : Compte 27638 :	+ 18 000.00 €
--	---------------

Au vu des écritures complémentaires ci-dessus à la section d'investissement, il convient de procéder aux écritures suivantes afin d'équilibrer la section :

Fonctionnement : Dépense : chap 023	+ 18 000.00 €
Investissement : Recettes : chap 021	+ 18 000.00 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget Général (60000)	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

régul FPIC/chap 011et 65/ régul intérêts/conc. fo

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80812 : Énergie - Électricité	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 85 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-86111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-86112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8688 : Autres	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 86 : Charges financières	0,00 €	14 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	49 950,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
D-27838 : Autres établissements publics	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Total Général		67 950,00 €		18 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget général selon le tableau ci-dessus.**

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-09 Budget annexe ZAC des Grands Sillons – Décision Modificative n°2

Rapporteur : Daniel FRERY

La nouvelle révision du taux d'intérêt exercée par la Caisse d'Epargne en septembre 2022 pour les échéances du mois de décembre sur deux des trois emprunts contractés pour l'aménagement de la zone d'activités des Grands Sillons à Grandvillars nécessite une décision modificative au budget annexe de la Zac afin de pouvoir assurer le remboursement annuel des intérêts d'emprunts.

Fonctionnement :	Dépenses : Chapitre 66	Compte 66111 :	+ 1 200,00 € HT
Fonctionnement :	Dépenses : Chapitre 11	Compte 617 :	- 200,00 € HT
		Compte 615221 :	- 1 000,00 € HT

Un premier crédit a été voté le 22 septembre à hauteur de 900, 00 € HT. Après avoir reçu récemment le tableau définitif des intérêts dus pour 2022, il convient de réajuster les comptes en intégrant les deux décisions modificatives à savoir 900,00 € HT + 1 200,00 € HT soit au total 2 100,00 € HT pour pouvoir réaliser les transferts de charges des écritures de stock :

Fonctionnement :	Dépenses : Chapitre 043	Compte 608 :	+ 2 100,00 €
HT			
Fonctionnement :	Recettes : Chapitre 043	Compte 796 :	+ 2 100,00 €
HT			

Par ailleurs, les charges constatées au compte 60 (achat et variation de stock) sont supérieures à celles inscrites au BP (augmentation des taux d'intérêts et viabilisation d'une parcelle). Cette augmentation impacte le stock final à hauteur de 5 099,58 € HT. Il est donc nécessaire de réajuster les comptes pour pouvoir passer les écritures de stock et garder l'équilibre du budget à savoir :

Fonctionnement :	Recettes : Chapitre 042	Compte 71355 :	+ 5 099,58 €
HT			
Fonctionnement :	Recettes : Chapitre 77	Compte 774	- 5 099,58 €
HT			
Investissement :	Dépenses : Chapitre 040	Compte 3555 :	+ 5 099,58 €
HT			
Investissement :	Dépenses : Chapitre 16	Compte 168751	- 5 099,58 €
HT			

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire ZA des Grands Sillons (60506)	DM n°2 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N°2 ajustement 66111 emprunts+608 stocks

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-616221-90 : Entretien et réparations bâtiments publics	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-90 : Etudes et recherches	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-71365-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 099.58 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 099.58 €
D-608-90 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-796-90 : Transferts de charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	2 100.00 €
D-66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
R-774-90 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	5 099.58 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	5 099.58 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 200.00 €	3 300.00 €	5 099.58 €	7 199.58 €
 INVESTISSEMENT				
D-3565-90 : Terrains aménagés	0.00 €	5 099.58 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	5 099.58 €	0.00 €	0.00 €
D-166751-90 : GFP de rattachement	5 099.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	5 099.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 099.58 €	5 099.58 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		2 100.00 €		2 100.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget annexe de la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars selon les éléments du tableau ci-dessus.

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-10 Budget annexe ZAC des Chauffours – Décision Modificative n°2

Rapporteur : Daniel FRERY

La nouvelle révision du taux d'intérêt exercée par la Caisse d'Epargne en septembre 2022 pour l'échéance du mois de décembre sur l'un des deux emprunts contractés pour l'aménagement de la zone d'activité des Chauffours à Delle nécessite une deuxième décision modificative au budget annexe de la Zac afin de pouvoir assurer le remboursement annuel des intérêts d'emprunts :

Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 66 Compte 66111 : + 1 500,00 € HT
Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 011 Compte 605 : - 1 500,00 € HT

Un premier crédit a été voté le 22 septembre à hauteur de 1 200, 00 € HT. Après avoir reçu récemment le tableau définitif des intérêts dus pour 2022, il convient de réajuster les comptes en intégrant les deux décisions modificatives à savoir 1 200,00 € HT + 1 500,00 € HT soit au total 2 700,00 € HT pour pouvoir réaliser les transferts de charges des écritures de stock :

Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 043 Compte 608 : + 2 700,00 € HT
Fonctionnement : Recettes : Chapitre 043 Compte 796 : + 2 700,00 € HT

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2022
Code INSEE	ZAC des Chauffours Delle (60202)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

réajustement ecritures stocks et emprunt

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-90 : Achats de matériel, équipements et travaux	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-608-90 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-796-90 : Transferts de charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 700.00 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	2 700.00 €
D-66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 500.00 €	4 200.00 €	0.00 €	2 700.00 €
Total Général		2 700.00 €		2 700.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget annexe de la ZAC des Chauffours à Delle selon le tableau ci-dessus.

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ,

Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-11 Budget annexe bâtiment relais des Chauffours à Delle–Décision Modificative n°2
Rapporteur : Daniel FRERY

La nouvelle révision du taux d'intérêt exercée par la Caisse d'Epargne en octobre 2022 sur l'un des emprunts contractés pour la construction du bâtiment relais nécessite une décision modificative au budget annexe du bâtiment relais des Chauffours afin de pouvoir assurer le remboursement annuel des intérêts d'emprunt.

Fonctionnement :	Dépenses : Chapitre 66	Compte	66112 :	+ 1 300,00 € HT
Fonctionnement :	Dépenses : Chapitre 011	Compte	61521 :	- 1 000,00 € HT
		Compte	60612 :	- 300,00 € HT

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2022
Code INSEE	CCST bat rel Chauffours DELLE (61500)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

AJUSTEMENT ICNE AUGMENTATION TAUX

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612-90 : Énergie - Électricité	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521-90 : Terrains	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112-90 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 300.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget annexe bâtiment relais des Chauffours à Delle selon le tableau ci-dessus.**

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE,

Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-12 Budget annexe Pôle Médico- tertiaire – Décision Modificative n°1

Rapporteur : Daniel FRERY

La nouvelle révision du taux d'intérêt exercée par la Caisse d'Épargne en septembre 2022 pour la prochaine échéance sur l'emprunt contracté pour l'achat des locaux nécessite une décision modificative au budget annexe du Pôle Médico Tertiaire de Beaucourt afin de pouvoir assurer le remboursement annuel des intérêts d'emprunt.

Fonctionnement :	Dépenses : Chapitre 66	Compte 66111 :	+ 1 000,00 € HT
		66112 :	+ 500,00 € HT
Fonctionnement :	Dépenses : Chapitre 011	Compte 614 :	- 1 000,00 € HT
		Compte 60612 :	- 500,00 € HT

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire POLE MEDICO TERTIAIRE BEAUCOURT (60005)	DM n°1 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

ajustement emprunt augmentation taux d interet

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612-90 : Énergie - Électricité	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-614-90 : Charges locatives et de copropriété	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112-90 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 500.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la **Décision Modificative n°1** du Budget annexe Pôle Médico-tertiaire de Beaucourt selon le tableau ci-dessus.

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-13 Avenant n°4 au marché de travaux d'aménagement partiel du bâtiment pour l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt

Rapporteur : Daniel FRERY

Vu la délibération n°2021-01-02 du 28 janvier 2021 attribuant les marchés travaux d'aménagement partiel du bâtiment pour l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt,

Vu la délibération n° 2022-05-15A du 30 juin 2022 validant le nouveau montant du marché après avenants,

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2021

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 30 juin 2022

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 10 novembre 2022

Par délibération en date du 28 janvier 2021, dans le cadre de l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt, les lots 01 à 15 ont été attribués par le Conseil Communautaire au groupement d'entreprises AUBE pour un montant global de 1 097 737,48 € HT option climatisation comprise concernant le lot 11 « chauffage, fluide, ventilation, climatisation ».

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire a validé un nouveau montant de marché après trois avenants (dont un rectificatif) à la somme de 1 179 819,40 € HT soit + 7,48 % par rapport au montant initial.

Un quatrième avenant portant sur l'aménagement du rez de chaussée de la cage d'escalier intérieure nécessaire à la sortie de secours de la Police Municipale Intercommunale est proposé à la C.A.O du 10 novembre 2022. Cette modification, non substantielle, se décompose de la façon suivante :

- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| - Lot 05 Gros œuvre | + 456,00 € HT |
| - Lot 07 plâtrerie/peinture | + 3 595,20 € HT |
| - Lot 08 Menuiseries bois | + 360,70 € HT |
| - Lot 09 Faux plafond | + 1 539,36 € HT |
| - Lot 10 Chape/carrelage | + 2 886,20 € HT |
| - Lot 13 Électricité | + 2 950,50 € HT |

soit un total en plus-values pour l'avenant 04 qui s'élève à 11 787,96 € HT.

Il est donc nécessaire de porter le montant des lots à respectivement :

- 78 727,03 € HT soit + 5,78 % au montant initial du lot 05 – Gros œuvre
- 103 389,29 € HT soit + 33,16 % au montant initial du lot 07 – Plâtrerie/peinture
- 25 531,86 € HT soit + 5,54 % au montant initial du lot 08 – Menuiserie bois
- 16 903,39 € HT soit + 28,80 % au montant initial du lot 09 – Faux plafond
- 73 471,50 € HT soit + 7,92 % au montant initial du lot 10 - Chape/carrelage
- 82 737,89 € HT soit + 10,27 % au montant initial du lot 13 – Électricité

Le nouveau montant du marché après l'avenant n° 4 est arrêté à la somme de 1 191 607,36 € HT, soit + 8,55 % par rapport au montant initial.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des travaux modificatifs est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le nouveau montant du marché à la suite de l'avenant n° 4 présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Annexe : tableau récapitulatif

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-14 Dérogation au repos dans les commerces de Delle – Joncherey – Grandvillars et Beaucourt

Rapporteur : Sandrine LARCHER

Vu la demande de l'association des commerçants de Delle, Joncherey et Grandvillars et des commerces cités,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et notamment les nouvelles règles concernant les ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche.

Depuis 2016 les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du Maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an. Dès lors que la demande porte sur plus de 5 dimanches un avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale est également requis. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En contrepartie, les salariés ont droit à :

- un salaire au moins double (soit payé à 200 % du taux journalier),
- et à un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là, payé dans le cadre du maintien du salaire mensuel.

Si le repos dominical est supprimé avant une fête légale, le repos compensateur doit être donné le jour de cette fête.

Dans les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m², si un jour férié est travaillé (sauf pour le 1^{er} mai), il est déduit des dimanches désignés par le maire, dans la limite de 3.

La Chambre de Commerce et d'Industrie, par le biais de son sondage auprès des commerçants, a pu définir les 3 dimanches de décembre plébiscités par les votants.

Les associations des commerçants et artisans de Delle, Joncherey, Grandvillars et Beaucourt ont fait parvenir leurs demandes d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2023 aux communes de Delle, Joncherey, Grandvillars et Beaucourt.

Cette demande porte sur les dimanches suivants :

		10 Décembre 2023	En raison des fêtes de fin d'année
02 avril 2023	Animations carnaval de DELLE	17 Décembre 2023	
11 juin 2023	Pour la braderie des commerçants	24 Décembre 2023	

Le 11 juin est spécifique à Delle pour la Braderie des commerçants. Les autres dates ressortent du calendrier départemental ainsi que d'autres dates pour animations éventuelles.

→ **Commerces de vente automobile**

Les services de l'Etat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie proposent pour 2023 de traiter à part le cas des concessionnaires automobiles.

Le calendrier proposé par ces instances a été soumis à l'avis des concessionnaires présents, notamment sur la ville de Delle, et il porte sur les dimanches suivants :

15 janvier 2023 12 mars 2023 11 juin 2023 17 septembre 2023 15 octobre 2023

Conformément à l'article R3132-21 du code du travail, les organisations d'employeurs et de salariés intéressées ont été saisies pour avis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'émettre un avis favorable à l'ouverture dérogatoire des commerces de détail les dimanches 02 avril 2023, 11 juin 2023, 10 décembre 2023, 17 décembre 2023, 24 décembre 2023. Pour les commerces de vente automobile les dimanches 15 janvier 2023, 12 mars 2023, 11 juin 2023, 17 septembre 2023, 15 octobre 2023 pour les communes de Beaucourt, Delle, Joncherey et Grandvillars.**

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-15 Budget Pôle touristique de Brebotte – Décision Modificative n°2
Rapporteur : Sandrine LARCHER

Vu la délibération du budget annexe 2022-03-15C du 14 avril 2022,

Afin de régler la taxe foncière 2022 et de réajuster le montant des échéances d'emprunts dû à l'augmentation des taux, il convient d'ajuster les crédits aux comptes 63512 et 66111 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : chap 011 : ² Compte 63512 : + 1 517.00 €
 Dépense : chap 66 : Compte 66111 : + 2 600.00 €

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2022
Code INSEE	Pôle touristique Brebotte(60002)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

reajustement 63512 et 66111 augmentation taux d'e

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de	Diminution de crédits	Augmentation de
FONCTIONNEMENT				
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	1 517,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	1 517,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 117,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		4 117,00 €		0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget annexe du pôle touristique de Brebotte selon les propositions formulées ci-dessus.**

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-16 Attribution d'une subvention à l'association « la Ressourcerie 90 »

Rapporteur : Bernard CERF

Depuis 2010, le service Ordures Ménagères de la Communauté de communes du Sud Territoire collabore avec l'association INSERVET devenue « LA RESSOURCERIE 90 » née de la fusion d'Inservet et Chamois.

Plusieurs secteurs d'activités sont valorisés par les salariés de la Ressourcerie 90 avec 4 grands axes : récupérer, recycler, rénover et animer des ateliers, afin de donner une seconde vie à des produits qui auraient pu être détruits ou qui auraient généré des pollutions.

Nombre total de salariés :

- Conventionnement de 80 postes équivalent temps plein en insertion
- 23 postes permanents

En 2021, l'association a accueilli 30 salariés provenant des communes de la CCST, répartis dans l'atelier espaces verts à Delle, dans l'atelier de Ressourcerie Sud Territoire à Grandvillars et sur le site de Belfort.

1- L'atelier espaces verts à Delle :

En 2021, 10 salariés ont bénéficié d'un contrat à durée déterminée d'insertion ce qui représente 11 895 heures de travail soit 6,53 ETP.

2- L'atelier de ressourcerie à Grandvillars :

En 2021, l'association a accompagné 18 salariés. Le partenariat avec la CCST permet de couvrir 2 postes de ressourcier dans les déchetteries de Fêche l'Eglise et Florimont.

3- Les braderies :

5 braderies ont été organisées au cours de l'année 2021 largement fréquentées par les habitants.

L'association sollicite le renouvellement de l'attribution d'une subvention de 14 000 € pour l'année 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'attribuer une subvention de 14 000 € à l'association « La Ressourcerie 90 »**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE

2022-07-17 Convention relative au financement des travaux de restauration de la Bourbeuse entre Brebotte et Froidefontaine – Projet SNCF Réseau

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Annule et remplace la délibération n°2022-01-15 du 27 janvier 2022

Dans le cadre des projets relatifs à la ligne Belfort-Delle et la ligne LGV Rhin-Rhône, SNCF Réseau doit mettre en place des mesures compensatoires.

Pour cela, SNCF Réseau a mandaté un bureau d'étude pour réaliser l'étude de renaturation d'un bras mort de la Bourbeuse entre Brebotte et Froidefontaine. Ce projet ne peut être efficient que si le lit de la Bourbeuse est reconnecté à ce bras mort. Le bureau d'étude a ainsi travaillé sur un projet de restauration de 920 ml de la Bourbeuse entre Brebotte et Froidefontaine. Celui-ci est particulièrement dégradé et est défini comme prioritaire en termes de restauration morphologique d'après le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan.

Le projet présente une réelle plus-value environnementale mais dépasse amplement les objectifs de compensation opposables à SNCF Réseau. Etant donné que la totalité du linéaire a été étudié par le bureau d'études, SNCF Réseau propose aux collectivités responsables de la compétence GEMAPI (soit Grand Belfort Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes du Sud Territoire) de les accompagner dans ce projet. Ce projet de restauration de la Bourbeuse serait ainsi scindé en deux parties : une partie mesure compensatoire financée exclusivement par SNCF Réseau et une partie « GEMAPI » portée par les deux collectivités (le cours d'eau étant situé sur les territoires des deux collectivités) ainsi que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Pour information, le coût de l'ensemble du projet est estimé à 1,5 million d'euros HT d'après les études avant-projet sommaires. Le montant réservé par la SNCF au titre des mesures compensatoires est de 1,05 million d'euros HT. Les 450 000 € HT restants seraient financés par les deux collectivités à part égale et l'Agence de l'Eau. La proposition de participation financière de la CCST s'élèverait à 108 750 € HT. L'Agence de l'Eau financerait, quant à elle, 225 000 € HT. La phase d'étude « avant-projet détaillé (AVP D) » et de concertation est prévue en 2022 et 2023. Les travaux sont prévus pour 2023-2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de se prononcer sur un accord de principe concernant la participation de la Communauté de communes du Sud Territoire à ce projet,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et tout document administratif, juridique et financier permettant l'exécution de la délibération.**

Annexe : Projet de convention tripartite (SNCF Réseau-CCST-GBCA) + convention d'Aide Financière AE RMC

Pour : Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA

GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Christian RAYOT et Françoise THOMAS.

Contre : Pierre VALLAT et Bernard VIATTE.

Abstention : Anne Catherine BOBILLIER, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Lionel ROY, Annick PRENAT, Jean RACINE et Dominique TRÉLA.

Pierre VALLAT prend la parole pour faire part à l'assemblée de son mécontentement. Brebotte, sa commune, est confrontée à des inondations. Il précise que le projet est en contradiction totale avec les décisions initiales. Il précise en outre, que la CCST n'a accordé aucune aide à la commune. Il indique également que les montants initialement prévus ne correspondent pas à ceux indiqués.

Bernard VIATTE de Froidefontaine soutient l'argumentation de Pierre VALLAT.

Jean-Jacques DUPREZ donne des précisions quant à la différence des montants indiqués.

Le Président, indique qu'il est sensible à ce dossier. Il rappelle les travaux de « reméandrage » réalisés sur la commune de Rechésy qui ont permis au cours d'eau de retrouver son lit initial.

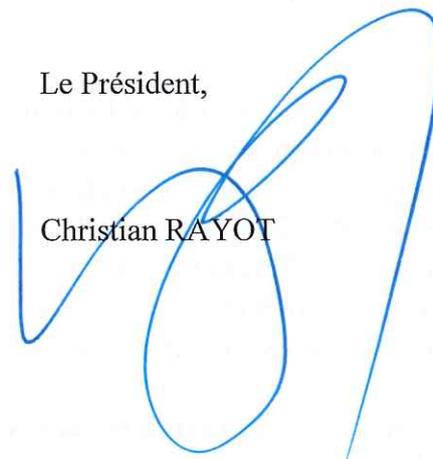
Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 40.

La secrétaire de séance,



Fatima KHELIFI

Le Président,



Christian RAYOT